

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Le mercredi 12 mars 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Raymond DESILLE.

Secrétaire de la séance : Marie-Laure FELIX

**Présents :** Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Frédéric ANGIBAUD, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

**Représentés :**

**Absents et excusés :** Jenny HURTAUD, Erwann BELLY, Florent BOUILLAUD

### Ordre du jour :

- 1- Approbation du dernier procès-verbal du 29 janvier 2025.
- 2- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption.
- 3- Approbation du compte financier unique 2024.
- 4- Affectation des résultats.
- 5- Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025.
- 6- Vote du budget primitif 2025.
- 7- Transfert subvention d'investissement au compte de résultat.
- 8- Signature convention avec la Société Protectrice Animale pour l'année 2025 pour la prise en charge des animaux en divagation sur notre commune.
- 9- Signature de deux conventions avec Orange pour l'étude d'effacement du réseau téléphonique (chemin des Combes - route de la Chardonnière - rue de Vouhé).
- 10- Signature convention avec le SDEER pour un diagnostic thermique de la salle locative de l'espace du Vieux Château d'eau.
- 11- Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.
- 12- Compte-rendu du conseil d'école.
- 13- Bilan recensement de la population.
- 14- Divers

### Début de séance : 20 heures

#### **1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2025.**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2025.

#### **2- Droit de préemption urbain (N° DE\_005\_2025)**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- par Maître Rebecca BOUCHEREAUD, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A643 d'une superficie de 1276 m<sup>2</sup> et situé 10 route du Désert à Blameré.

- par Maître Rebecca BOUCHEREAUD, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A656, A659 et A660 d'une superficie de 1026 m<sup>2</sup> et situé 11ter rue d'en Haut à Blameré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les biens susnommés.

#### **3- Approbation du compte financier Unique 2024 (CFU) (N° DE\_006\_2025)**

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Le conseil municipal réuni et présidé par Monsieur Gérard ALAIRE, adjoint au maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CLASSES	Solde en début de gestion	OPERATIONS DE L'EXERCICE			Résultat global	RESTES A REALISER		Resultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
Classes 1-2-3	-96 001,44	175 257,70	220 542,38	45 284,68	-50 716,76	73 700,00		-124 416,76
Classes 4-5								
Classes 6-7-8	241 121,36	413 102,12	493 428,68	80 326,56	321 447,92	0,00	0,00	321 447,92
<b>TOTAUX</b>		<b>588 359,82</b>	<b>713 971,06</b>	<b>125 611,24</b>	<b>270 731,16</b>	<b>73 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>197 031,16</b>

#### **4- Affectation des résultats (N° DE\_007\_2025)**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de **321 447,92 €**

Décide d'affecter les résultats des différentes sections au budget 2025, comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 :	<b>124 416,76 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté excédent au compte 002 :	<b>197 031,16 €</b>
Résultat d'investissement reporté déficit au compte 001 :	<b>50 716,76 €</b>

#### **5- Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 (N° DE\_008\_2025)**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 :

	Pour mémoire Taux 2024	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	41,00 %	41,00 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	58,00 %	58,00 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	7,68 %	7,68 %

#### **6- Vote du budget primitif 2025 (N° DE\_009\_2025)**

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif présenté de la commune pour l'année 2025.

	DEPENSES (€)	RECETTES(€)
INVESTISSEMENT	757 731,16	75 7731,16
FONCTIONNEMENT	575 521,92	575 521,92
<b>TOTAL</b>	<b>1 333 253,08</b>	<b>1 333 253,08</b>

#### **7- Transfert subvention d'investissement au compte de résultat (N° DE\_010\_2025)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1er janvier 2025, la comptabilisation des opérations avec le SDEER nécessite le transfert de la subvention perçue sur la section d'investissement en section de fonctionnement.

Le conseil municipal fait le choix de reprendre la subvention d'investissement en une fois au compte de résultat et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

#### **8- Autorisation signature convention Société Protectrice Animale - Année 2025 (N° DE\_011\_2025)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le refuge SPA de la Rochelle et ses environs qui continuera à recueillir, tout chien ou chat errant ou abandonné, qui lui serait déposé à son refuge de Lagord par les services de notre commune et effectuer toutes les démarches et recherches utiles pour retrouver les propriétaires ou assurer leur placement dans un nouveau foyer. (sauf les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie)

En compensation, notre commune s'engage à verser cette année à la SPA de la Rochelle une subvention de 729€ (cotisation par habitant x nombre d'habitants : 1 € x 729).

**9- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer deux conventions proposées par ORANGE pour la réalisation de l'étude d'effacement des réseaux de communications électroniques (Chemin des Combes - route de la Chardonnière) (N° DE\_012\_2025)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions qui ont pour but de fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques, chemin des Combes - route de la Chardonnière – rue de Vouhé.

**10- Signature convention avec le SDEER pour un diagnostic thermique de la salle locative de l'espace du Vieux Château d'eau.**

La convention n'ayant pas été reçue. Le point 10 est retiré.

**11- Signature convention de participation avec le CDG17 pour la couverture du risque santé à compter du 1er janvier 2026 (N° DE\_013\_2025)**

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la procédure de convention de participation pour la couverture du risque santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 organisé par le CDG17, d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclut à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit : Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 15 euros.

La participation sera confirmée par délibération, à l'issue de la procédure de consultation.

**12- Compte-rendu du conseil d'école.** Rapporteur Mme Marie-Laure FELIX

Le conseil d'école a eu lieu le 20 février dernier.

Les points évoqués : les prévisions des effectifs pour la rentrée 2026 : 106 élèves attendus sur le RPI

A Puyravault : 34 élèves et à Vouhé : 72 élèves

Inscriptions des futurs PS (enfants nés en 2022) du 22 au 30 avril 2025 à la mairie (aux heures d'ouverture).

Projet d'une visite des châteaux de la Loire. Il est demandé une participation de notre commune de 2 500 €.

Avis favorable du conseil municipal.

Le compte-rendu est affiché au tableau d'affichage de l'école.

**13- Bilan recensement de la population.**

Le recensement de la population s'est déroulé du 16 janvier au 15 février.

- 344 résidences principales
- 16 résidences secondaires
- 22 logements vacants
- 3 logements occasionnels
- 799 bulletins individuels

**14- Divers**

- ✓ Les toilettes publiques ont été réhabilitées pour un montant de 4 100 €.
- ✓ Il est prévu la mise en place d'une caméra à l'espace du Vieux Château d'eau.
- ✓ La prochaine réunion du conseil aura lieu le 16 avril 2025 à 20h

Fin de séance : 22 heures 20

Raymond DESILLE  
Président de séance

Marie-Laure FELIX  
Secrétaire de séance

